Autour de la règle :

« Celui qui dit à son frère « Mécréant », cela se retourne contre l'un des deux. »

Les savants Mourjî' et les savants gouvernementaux aggravent ce hadith aux yeux des gens, au point que certains étudiants en science pensent que quiconque traite un musulman de mécréant est un mécréant. Ceci est un avis qui n'est pas juste[1], et qui a amené beaucoup d'étudiants à s'abstenir de juger les Tawâghît mécréants. Certains n'osent même plus dire qu'ils sont injustes.

Nous allons mettre en évidence l'égarement auquel mène cet avis, et ce, de différentes manières :

1) 'Omar ibn Al Khattab traita Hatib ibn Balta'a de mécréant lorsque ce dernier commit un grand crime, mais qui n'atteignait pas la limite de la mécréance. Nous savons cela, car Allah l'appela au nom de la foi : **« Ô vous les croyants, ne prenez pas Mon ennemis et le vôtre pour allié. »** Lorsque le messager d'Allah (salla Allahou 'alayhi wa sallam) voulu conquérir la Mecque, Hatib écrivit une lettre aux habitants de la Mecque pour les en informer. 'Omar dit alors : « *Laisse-moi trancher la nuque de cet hypocrite !* » Et le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) ne l'en blâma pas ni ne se fâcha pour cela, mais il lui dit : **« *Ne sais-tu pas, 'Omar, qu'Allah se pencha sur les gens de Badr et leur a dit : « Faites ce que vous voulez, Je vous ai déjà pardonné. »* »** Ce récit est

---

[1] Sache qu'il n'y a que quatre cas possible de personne qui traite un musulman de mécréant :

1) Celui qui refuse le verdict d'Allah et le dément.
2) Celui qui le fait pour plaisanter et jouer.
3) Celui qui le fait par erreur d'interprétation.
4) Celui qui le fait par effort de justice et se trompe.

Quant au premier, celui qui refuse le verdict et le dément, sa mécréance est flagrante. La justification de sa mécréance est qu'il s'est permis à lui-même de s'opposer à Allah et de décrire les choses différemment de ce qu'Allah a décrit. Comme si Allah disait d'une chose : *« C'est permis »* mais que lui dise, sans aucune excuse valable, *« Non ! C'est Interdit ! »* Ou bien Allah dit *: « Celui qui fait cela est un croyant ! »* et lui dit : « *Non, celui qui fait ça, est un mécréant ! »* Il donne aux choses un autre statut que ceux qu'Allah leur a donné. Ce qu'Allah décrit comme étant de la foi, il le décrit mécréance. Une telle personne est mécréante sans aucun doute, et elle sort de l'Islam.

Pour le deuxième, celui qui le fait pour jouer et plaisanter, il ne fait également aucun doute de sa mécréance, car Allah a dit : « **Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous avez mécru après avoir cru.** »

Pour le troisième, celui qui le fait par erreur d'interprétation, celui-là est pécheur, car il a jugé sans science, mais avec ignorance. Mais il ne devient pas mécréant, car il y a probabilité de présence d'une confusion, d'une mauvaise déduction des textes qui empêche de lier la menace générale sur le cas particulier. Exemple : Les Khawarij, qui traitaient de mécréants certains compagnons et ceux qui sont coupables de grands péchés. Malgré leur confusion, nous ne trouvons aucun compagnon qui les a jugés mécréants, mais ils étaient unanimes quant au fait de les combattre. Cheykh Al Islam Ibn Taymiya dit : « *Les Khawarij étaient les plus manifestes dans l'hérésie et le meurtre des musulmans et l'excommunication de la communauté. Mais les compagnons ne les jugèrent pas mécréants, ni 'Alî ibn Abî Tâlib, ni autre que lui. Mais ils les jugèrent musulmans, injustes et transgresseurs.* »

Et pour le quatrième, celui qui le fait par effort de justice, celui-là est pardonné et excusé, et récompensé, car le prophète (salla llahou 'alayhi wa sallam) a dit : « *Si le juge fait effort de justice et se trompe, il a une récompense.* » Comme ce fut le cas pour 'Omar ibn Al Khattâb, Mou'âdh ibn Jabal et d'autres comme nous allons le voir incha'Allah.

rapporté par Al-Boukhari. Le Prophète (salla Allahou ‘alayhi wa salam) n’a pas dit à ‘Omar : *« Tu es un Takfiri, qui juge les musulmans mécréants, tu fais partie des Khawarij… »* Comme le disent aujourd’hui les savants gouvernementaux aux monothéistes. Et Al-Boukhari utilisa ce hadith pour ouvrir le chapitre qu’il intitula : *« Celui qui ne voit pas le verdict de mécréance sur celui qui le dit par erreur d’appréciation ou par ignorance. »*

Ibn Al Qayyim dit au sujet de l’histoire de Hatib et des conclusions qu’on peut en tirer : « *Il y a dans ce récit : Lorsqu’un homme accuse un musulman d’hypocrisie ou de mécréance par erreur d’interprétation ou par colère pour la religion d’Allah ou de Son messager, et pas par passion ou autre, il ne devient pas mécréant pour cela, ni même pécheur, mais il est même récompensé pour son intention, contrairement aux gens des passions et de l’hérésie : eux, ils traitent de mécréants et d’hérétique celui qui s’oppose à leur passions, alors que ce sont eux qui méritent le plus ces accusations.* » (Zâd Al Ma‘âd, 3/372)

«وفيها : أن الرجل إذا نسب المسلم إلى النفاق والكفر متأولاً وغضباً لله ورسوله ودينه لا لهواه وحظّه ، فإنه لا يكفر بذلك ، بل لا يأثم به ، بل يُثاب على نيته وقصده ، وهذا بخلاف أهل الأهواء والبدع ، فإنهم يُكفِّرون ويُبدِّعُون لمخالفة أهوائهم ونحلهم ، وهم أولى بذلك ممن كفروه وبدَّعوه.» [زاد المعاد: (372/3)]

2) L’histoire rapportée par Al-Boukhari, le hadith de Jabir ibn ‘Abd Allah, qui raconte que Mou‘adh faisait la prière avec le Prophète (salla Allahou ‘alayhi wa salam), puis des gens arrivèrent, et Mou‘adh dirigea la prière avec eux, et récita la sourate Al-Baqara. Un homme quitta les rangs et pria seul en récitant des sourates courtes. Lorsque Mou‘adh l’apprit, il dit : « *C’est un hypocrite !* » Alors l’homme en question partit chez le Prophète (salla Allahou ‘alayhi wa salam), et le prophète ne fit aucun reproche à la parole de Mou‘adh, mais bien à la durée de la prière, et lui dit **:** ***« Veux-tu être un fauteur de trouble Mou‘adh ?! Récite des sourates courtes comme « Wa Chamsi wa DhouHaha » ou « Sabbih isma rabbikal A‘la » !*** **»**

3) Lorsque Ousayd Ibn Houdhayr, le fils de l’oncle de Sa‘d ibn ‘Oubada, dit à Sa‘d : *« Tu n’es qu’un hypocrite ! Tu discutes en faveur des hypocrites ! »* comme le rapporte Al-Boukhari[2]. Ousayd traita donc Sa‘d ibn ‘Oubada d’hypocrite car il discutait en faveur des hypocrites, et il s’agissait ici de ‘Abd Allah ibn Oubay Saloul, alors que Sa‘d ibn ‘Oubada est bien connu ! Malgré cela, le prophète (salla Allahou ‘alayhi wa sallam) n’a pas blâmé Ousayd et ne lui a pas dit : *« Tu es un Takfiri Khariji »* comme le disent les savants gouvernementaux, par vénération pour leur Tawaghit. Il n’existe aucune personne pratiquant le Tawhid et l’exposant, et désavouant les Tawaghit sans que ceux-là disent ce genre de parole. Cela arriva même à Mohammad ibn ‘Abd al-Wahhab, lorsqu’il exposa le monothéisme et insulta les Tawâghît et les combattit, les savants du mal dirent de lui : *« C’est un Khariji, un Takfiri »* tout comme aujourd’hui, c’est exactement la même chose. Nous demandons à Allah de nous protéger de l’égarement après la guidée.

Quant à la signification du hadith : **« *Cela revient sur l’un d’eux* »,** cela veut dire « Le péché »,

---

[2] Voir le hadith de ‘Aïcha, au chapitre : « tafsîr de la sourate an-noûr », lorsque le Prophète (salla Allahou ‘alayhi wa salam) monta sur le minbar et dit : « Ô assemblée de musulmans, qui peut m’assister afin de punir une personne qui a causé du tort aux gens de la Maison (ahl al-bayt) ? Par Allah, je ne connais sur eux que du bien, et ils m’ont mentionné une personne de laquelle je ne connais aussi que du bien, et qui ne rentrait dans ma maison qu’en ma compagnie ». Sa‘d Ibn Mou‘adh se leva alors et dit : « Ô Messager d’Allah ! Je vais t’assister. S’il fait partie des Aws, je le tuerai et s’il fait partie des Khazraj, alors dit moi quoi faire et j’appliquerai ton ordre ». ‘Aïcha relate ensuite : « Sa‘d Ibn ‘Oubbada, le chef des Khazraj, se leva, lui qui était déjà auparavant quelqu’un de vertueux, mais porté par la ferveur antéislamique de l’instant, et dit : « Tu es un menteur ! Par Allah ! Tu ne le tueras point et tu n’en es même pas capable ». Oussayid Ibn Houdayr, qui est le neveu de Sa‘d se leva à son tour et répliqua à Sa‘d Ibn ‘Oubbada : « C’est toi qui ment et par Allah il le tuera certes. Tu n’es qu’un hypocrite qui use ta salive à défendre les autres hypocrites » … jusqu’à la fin de l’histoire.

dans le sens où celui qui le fait est dans le péché et que cela ne lui est pas permis. Mais celui qui dit que c'est de la mécréance, sa parole est faible et très éloignée. Il faut faire attention à cela, et celui qui veut plus de détails à ce sujet, qu'il revienne à ce qu'a expliqué cheykh 'Abd Allah Abou Boutayn dans « Majmou'at Rassa'il An-Najdya » 5/511.

Cheykh 'Abd al-Latif ibn 'Abd ar-Rahman dit : *« Celui qui traite certains pieux de mécréants par erreur de mauvaise compréhension, et qu'il fait partie de ceux qui peuvent faire des efforts d'appréciation, alors celui-là n'a pas de péché dû à leur effort de trouver la justice, comme dans l'histoire de Hatib : 'Omar le traita d'hypocrite et demanda au messager d'Allah la permission de le tuer. Le messager d'Allah (salla Allahou 'alayhi wa sallam) lui dit alors : **« Ne sais-tu pas, 'Omar, qu'Allah se pencha sur les gens de Badr et leur a dit « Faites ce que vous voulez, Je vous ai déjà pardonné. »** Malgré cela, il ne gronda pas 'Omar pour ce qu'il dit sur Hatib, qu'il est un hypocrite. Allah a dit : **« Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. »** Et il est confirmé que le Seigneur -Tabaraka wa Ta'ala-, après que ce verset fut révélé et récité par les croyants, Il dit : **« Je l'ai fait »**. Quant à celui qui traite de mécréant quelqu'un de cette communauté en se basant sur une preuve et un texte du Coran ou de la Sounnah, et qu'il a vu une mécréance claire comme l'association à Allah, l'adoration d'un autre que Lui, ou la moquerie envers Lui ou Ses verset ou Ses messagers, ou le démentit de cela, ou détester ce qu'Allah a révélé comme guidée et religion de vérité, ou le reniement d'un attributs d'Allah ou Ses descriptions majestueuses, ou les choses de ce genre : celui qui traite une telle personne de mécréant est récompensé et il a raison, il ne fait par là qu'obéir à Allah et Son messager. »* (Dourar 12/ 260, 261)

«إن كان المكفر لبعض صلحاء الأمة متأولا مخطئا، وهو ممن يسوغ له التأويل، فهذا وأمثاله ممن رفع عنه الحرج والتأثيم، لاجتهاده، وبذل وسعه، كما في قصة حاطب بن أبي بلتعة؛ فإن عمر رضي الله عنه وصفه بالنفاق، واستأذن رسول الله صلى الله عليه وسلم في قتله، فقال له رسول الله صلى الله عليه وسلم ***" وما يدريك أن الله اطلع على أهل بدر، فقال: اعملوا ما شئتم فقد غفرت لكم "*** . ومع ذلك فلم يعنف عمر على قوله لحاطب: إنه قد نافق; وقد قال الله تعالى: {رَبَّنَا لا تُؤَاخِذْنَا إِنْ نَسِينَا أَوْ أَخْطَأْنَا} [سورة البقرة آية: ٢٨٦]؛ وقد ثبت أن الرب تبارك وتعالى قال بعد نزول هذه الآية، وقراءة المؤمنين لها: **" قد فعلت "**. وأما إن كان المكفر لأحد من هذه الأمة، يستند في تكفيره له إلى نص وبرهان، من كتاب الله وسنة نبيه، وقد رأى كفرا بواحا، كالشرك بالله، وعبادة ما سواه، والاستهزاء به تعالى أو بآياته أو رسله، أو تكذيبهم، أو كراهة ما أنزل الله من الهدى ودين الحق، أو جحد صفات الله تعالى ونعوت جلاله، ونحو ذلك، فالمكفر بهذا وأمثاله، مصيب مأجور، مطيع لله ورسوله.» [الدرر السنية : (12/264،260)]

Et cheykh 'Abd Allah ibn 'Abd ar-Rahman Abou Boutayn fut interrogé au sujet du hadith : ***« Celui qui traite un musulman de mécréant est un mécréant. »*** Il répondit : « *Cette version du hadith n'est pas connue de nous comme venant du prophète (salla llahou 'alayhi wa sallam), mais le hadith connu est : **« Celui qui dit à son frère « Mécréant » alors cela se retourne contre l'un des deux. »** Celui qui accuse un homme de mécréance, ou de perversion ou d'hypocrisie, par erreur d'appréciation ou par colère pour Allah, alors nous espérons qu'il sera pardonné, comme quand 'Omar, qu'Allah l'agrée, dit sur Hatib qu'il est un hypocrite. Cela arriva à d'autres compagnons. Quant aux ignorants qui disent : « vous jugez les musulmans mécréants », ceux-là ne connaissent ni l'Islam ni le monothéisme. Apparemment, l'Islam de celui qui dit cela est invalide, car celui qui ne blâme pas ces choses que font les idolâtres aujourd'hui, et ne voit rien de mal dedans, ce n'est pas un musulman.* » (Majmou'at Rassa'il wa massa'il An-Najdiya 1/654, 655).

سُئـل الشيخ عبد الله بن عبد الرحمن أبو بطين رحمه الله وعفا عنه عن الذي يروي (*من كفر مسلماً فقد كفر*): فأجاب عفا الله عنه : « لا أصل لهذا اللفظ فيما نعلم عن النبي صلى الله عليه وسلم ، وإنما الحديث المعروف : ***« أيما رجل قال لأخيه يا كافر ، فقد باء بها أحدهما .»*** ومن كفَّر إنساناً ، أو فسقه , أو نفقه ، متأولاً ، غضباً لله تعالى ، فيُرجى العفو عنه كما قال عمر رضي الله عنه في شأن حاطب بن أبي بلتعه ، أنه منافق ، وكذا جرى من غيره من الصحابة وغيرهم , وقول الجُهال : إنكم تكفرون المسلمين ، فهذا ما عرف الإسلام ولا التوحيد ، والظاهر : عدم صحة إسلام هذا القائل ، فإن لم ينكر هذه الأمور التي يفعلها المشركون اليوم ، ولا يراها شيئاً فليس بمسلم.» [مجموعة الرسائل والمسائل النجدية : (1/654،655)]